

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 4110022380
Dénomination: PUISSANT NETTOYANT POUR CALE
UFI: PQ90-40HJ-K00W-EC71

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Détergent pour laver les cales
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse: Via San Francesco, 22
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI) Italy
Tél. +39 0587 609433
Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Corrosion cutanée, catégorie 1A	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P264 Se laver tes mains soigneusement après manipulation.

Contient:

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM
HYDROXYDE DE SODIUM

AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) -ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES

ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration \geq 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
----------------	-------------	-------------------------------------

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETA
TE-DE-TÉTRASODIUM

4110022380 - PUISSANT NETTOYANT POUR CALE

INDEX 607-428-00-2	13,5 ≤ x < 15	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H332, STOT RE 2 H373, Eye Dam. 1 H318
CE 200-573-9		LD50 Oral: 1780 mg/kg, STA Inhalation aérosols/poussières: 1,5 mg/l
CAS 64-02-8		
Règ. REACH 01-2119486762-27-XXXX		
ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES		
INDEX -	4,5 ≤ x < 5	Eye Irrit. 2 H319
CE 614-482-0		
CAS 68439-46-3		
AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) - ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES		
INDEX -	4,5 ≤ x < 5	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 2 H411
CE 931-292-6		STA Oral: 500 mg/kg
CAS 308062-28-4		
Règ. REACH 01-2119490061-47-XXXX		
2-BUTOXYETHANOL		
INDEX 603-014-00-0	4,5 ≤ x < 5	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315
CE 203-905-0		LD50 Oral: 615 mg/kg
CAS 111-76-2		
Règ. REACH 01-2119475108-36-XXXX		
HYDROXYDE DE SODIUM		
INDEX 011-002-00-6	4,5 ≤ x < 5	Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318
CE 215-185-5		Skin Corr. 1B H314: ≥ 2%, Skin Irrit. 2 H315: ≥ 0,5%, Eye Dam. 1 H318: ≥ 2%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 0,5%
CAS 1310-73-2		
Règ. REACH 01-2119457892-27-XXXX		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

4110022380 - PUISSANT NETTOYANT POUR CALE

chroniques

chroniques

chroniques

chroniques

Orale				25 mg/kg bw/d				
Inhalation	1,2 mg/m3			0,6 mg/m3		3 mg/m3		1,5 mg/m3

HYDROXYDE DE SODIUM

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
VLA	ESP			2			
VLEP	FRA	2					
RD	LTU			2 (C)			
TLV	NOR	2					
NDS/NDSCh	POL	0,5		1			
WEL	GBR			2			
TLV-ACGIH				2 (C)			

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation				1 mg/m3				1 mg/m3

2-BUTOXYETHANOL

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
VLA	ESP	98	20	245	50	PEAU	
VLEP	FRA	49	10	246	50	PEAU	
VLEP	ITA	98	20	246	50	PEAU	
RD	LTU	50	10	100	20	PEAU	
TLV	NOR	50	10			PEAU	
VLE	PRT	98	20	246	50	PEAU	
NDS/NDSCh	POL	98		200		PEAU	
WEL	GBR	123	25	246	50	PEAU	
OEL	EU	98	20	246	50	PEAU	
TLV-ACGIH		97	20				

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	8,8	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,88	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	34,6	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	3,46	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	463	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	0,02	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,33	mg/kg

4110022380 - PUISSANT NETTOYANT POUR CALE

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		26,7 mg/kg bw/d		6,3 mg/kg bw/d				
Inhalation	147 mg/m3	426 mg/m3		59 mg/m3	246 mg/m3			98 mg/m3
Dermique		89 mg/kg/d		75 mg/kg bw/d		89 mg/kg bw/d		125 mg/kg bw/d

AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) -ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce		0,034		mg/l
Valeur de référence en eau de mer		0,003		mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce		5,24		mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer		0,524		mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP		24		mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)		11,1		mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre		1,02		mg/kg

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,44 mg/kg bw/d				
Inhalation				1,53 mg/m3				6,2 mg/m3
Dermique				5,5 mg/kg bw/d				11 mg/kg bw/d

ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce		0,104		mg/l
Valeur de référence en eau de mer		0,104		mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce		13,7		mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer		13,7		mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP		1,4		mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre		1		mg/kg

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				25 mg/kg bw/d				
Inhalation				87 mg/m3				294 mg/m3
Dermique				1250 mg/kg bw/d				2080 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter une visière à capuche de protection avec lunettes hermétiques (voir la norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumées, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Matériaux appropriés également avec contact direct prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de percée selon EN 374): par ex. caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm).

AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) -ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au préparation. Gants PVC

ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES

Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux appropriés également avec contact direct prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation)

selon EN 374): caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de revêtement 0,4 mm

Remarque supplémentaire: Les spécifications sont basées sur des tests, des données de la littérature et des informations des fabricants de gants ou sont dérivées de

substances par analogie. En raison de nombreuses conditions (par exemple la température), il faut tenir compte du fait que l'utilisation pratique d'un gant de protection chimique dans la pratique peut être beaucoup plus courte que le temps de perméation déterminé lors des tests.

Le mode d'emploi du fabricant doit être respecté en raison de la grande diversité des types.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	jaune	
Odeur	caractéristique	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	
Point initial d'ébullition	pas disponible	
Inflammabilité	pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	
Point d'éclair	> 60 °C	
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	11,89	
Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité et/ou densité relative	1,12	
Densité de vapeur relative	pas disponible	
Caractéristiques des particules	pas applicable	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

2-BUTOXYETHANOL

Se décompose sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Température de décomposition > 150 ° C

HYDROXYDE DE SODIUM

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Il peut corroder les métaux en présence d'eau ou d'humidité

HYDROXYDE DE SODIUM

- Emet de l'hydrogène par réaction avec les métaux.
- Réaction exothermique avec des acides forts.
- Risque de réaction violente.
- Risque d'explosion.
- Réagit violemment avec l'eau.

2-BUTOXYETHANOL

Peut réagir dangereusement avec: aluminium, agents oxydants. Forme des peroxydes avec: air.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

HYDROXYDE DE SODIUM

Éviter l'exposition à: air, humidité, sources de chaleur.

- Loin de la lumière directe du soleil.

- Pour éviter la décomposition thermique, ne surchauffez pas.
- Exposition à l'humidité.
- Congélation

2-BUTOXYETHANOL

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

Températures élevées et sources d'inflammation. Exposition prolongée avec air / oxygène et lumière.

AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) -ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES

Pour éviter la décomposition thermique, ne surchauffez pas.

10.5. Matières incompatibles

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Agents oxydants, métaux amphotères et métaux légers

HYDROXYDE DE SODIUM

Incompatible avec: acides forts, ammoniac, zinc, plomb, aluminium, eau, liquides inflammables.

Métaux, agents oxydants, eau, acides, aluminium, autres métaux légers et leurs alliages.

2-BUTOXYETHANOL

Agents oxydants.

AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) -ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES

Réactions dangereuses

Réagit avec les acides, les alcalis et les agents oxydants.

ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES

Acides, alcalins, caustiques, halogènes, produits chimiques réactifs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

2-BUTOXYETHANOL

Peut dégager: hydrogène.

Oxydes de carbone.

AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) -ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange:	> 5 mg/l
ATE (Oral) du mélange:	>2000 mg/kg
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

LD50 (Oral):	1780 mg/kg Ratto (equivalente o similare a OECD 401)
--------------	--

HYDROXYDE DE SODIUM

LD50 (Dermal):	1350 mg/kg Rat
----------------	----------------

4110022380 - PUISSANT NETTOYANT POUR CALE

LD50 (Oral): 1350 mg/kg Rat

2-BUTOXYETHANOL

LD50 (Dermal): 405 mg/kg Rabbit

LD50 (Oral): 615 mg/kg Rat

LC50 (Inhalation vapeurs): 2,2 mg/l/4h Rat

AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) -ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES

STA (Oral): 500 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP
(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: orale

Résultats: DL50 = 1780 mg / kg

Méthode: OCDE 412

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (wistar; mâle)

Voie d'exposition: inhalation (aérosol)

Résultats: nocif par inhalation

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 1414 mg / kg pc

Méthode: CFR titre 49, section 173.132

Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)

Résultats: Non classé

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Non classé

AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) -ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES

Méthode: Ligne directrice 401 de l'OCDE

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 3800 mg / kg pc

Méthode: Méthode UE B.3

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (CD / CrI: CD (SD); mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 > 2 000 mg / kg pc

ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

4110022380 - PUISSANT NETTOYANT POUR CALE

Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50 = 3488 mg / kg pc

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Corrosif pour la peau

Classification en fonction de la valeur expérimentale du pH

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Vienne)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

HYDROXYDE DE SODIUM

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 1

Espèce: humaine

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

Référence bibliographique: York M, Griffiths E, Whittle E et Basketter DA, Evaluation of a human patch test for the identification and classification of skin irritation irritation (1996)

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: Méthode UE B.4

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

Référence bibliographique: Jacobs G, Martens M, Mosselmans G, Proposition de concentrations limites pour l'irritation cutanée dans le cadre d'une nouvelle directive CEE sur la classification et l'étiquetage des préparations. (1987)

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Vienne)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: provoque de graves lésions oculaires (Classification harmonisée, Annexe VI, CLP Reg.)

HYDROXYDE DE SODIUM

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

4110022380 - PUISSANT NETTOYANT POUR CALE

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: irritant

Référence bibliographique: Jacobs GA, OCDE, tests d'irritation oculaire sur l'hydroxyde de sodium (1992)

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: irritant

AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) -ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: positifs, catégorie 1

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Méthode: OCDE 406 - Lecture croisée

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

HYDROXYDE DE SODIUM

Méthode: Selon le document de l'OCDE sur les PEID pour l'hydroxyde de sodium

Fiabilité: 2

Espèce: humaine (mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

Référence bibliographique: Park et al., Journal of Dermatological Science, 10, 159-165 (1995).

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1)

Résultats: négatifs

Sensibilisation cutanée

4110022380 - PUISSANT NETTOYANT POUR CALE**ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406

Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (variété de l'unité d'élevage 'P'; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Méthode: équivalente ou similaire à 471 - Test in vitro

Fiabilité: 2

Espèce: S. typhimurium, E.Coli

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: OCDE 474 - test in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (NMRI; mâle)

Voie d'exposition: orale

Résultats: négatifs.

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium TA 1535

Résultats: négatifs

Référence bibliographique:

Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1)

Résultats: négatifs

AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) -ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES

Méthode: Ligne directrice 487 de l'OCDE_test in vitro

Fiabilité: 1

Espèce: humaine

Résultats: négatifs

Méthode: équivalente ou similaire au test de la ligne directrice 478 de l'OCDE in vivo

Fiabilité: 2

Espèce: souris (C3D2F1 / J; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES

Méthode: OCDE 471 - test in vitro

Fiabilité: 2

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

CANCÉROGÉNÉ

4110022380 - PUISSANT NETTOYANT POUR CALE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Méthode: rapport d'étude (1977)

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: orale

Résultats: négatifs. NOAEL (cancérogénicité) = 938 mg / kg pc / jour

AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) -ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES

Méthode: équivalente ou similaire à la ligne directrice 451 de l'OCDE

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Charles River; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOEL 0,2

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: orale

Résultats: négatifs. NOAEL (reproduction) > = 250 mg / kg de poids corporel / jour

Référence bibliographique: Oser, B.L. et al., Toxicologie et pharmacologie appliquée (1963)

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (albinos)

Voie d'exposition: orale

Résultats: négatifs. NOAEL (développement, fœtus) > = 1 374 mg / kg de poids corporel / jour

Référence bibliographique: Schardein, J.L. et al., Toxicologie et pharmacologie appliquée (1981)

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 720 mg / kg pc / jour

Référence bibliographique: Heindel JJ, Gulati DK, Russel VS, Reel JR, Lawton AD et Lamb JC, Assessment of Ethylene Glycol Monobutyl and monophenol Ether toxicité pour la reproduction à l'aide d'un protocole d'élevage continu chez des souris suisses CD-1 (1990).

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité**ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 2

4110022380 - PUISSANT NETTOYANT POUR CALE

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: NOAEL (fertilité) > = 250 mg / kg pc / jour

Effets néfastes sur le développement des descendants**ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL (développement) > = 250 mg / kg pc / jour

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

HYDROXYDE DE SODIUM

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

2-BUTOXYETHANOL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) -ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Méthode: non indiquée - lecture croisée

4110022380 - PUISSANT NETTOYANT POUR CALE

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Holtzman; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL > = 500 mg / kg pc / jour

Référence bibliographique: La toxicité et la pharmacodynamique de l'EGTA: administration orale à des rats et comparaisons avec l'EDTA, Wynn, J.E. et al (1970)

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (poussière)

Résultats: négatifs, NOAEC = 3 mg / m3 d'air

HYDROXYDE DE SODIUM

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL <69 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEC <31 ppm

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 411

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs; NOAEL > 150 mg / kg pc / jour

ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL > = 500 mg / kg pc / jour

Organes cibles**ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM**

Voies respiratoires

Voie d'exposition**ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM**

Inhalation

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

AMINE, C12-14 (NOMBRE MÊME) -
ALKYLDIMÉTHYLE, N-OXYDES

LC50 - Poissons	2,67 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	3,1 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,143 mg/l/72h
LC10 Poissons	0,42 mg/l/96h
EC10 Crustacés	0,7 mg/l/28d
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	0,067 mg/l/72h
NOEC Chronique Poissons	0,42 mg/l
NOEC Chronique Crustacés	0,7 mg/l
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,067 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM
Pas rapidement dégradable, 0-10% en 28 jours (OCDE 302 B)

2-BUTOXYETHANOL

Facilement dégradable.

ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES

Facilement dégradable dans l'eau, 71-100% en 28 jours.

2-BUTOXYETHANOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

HYDROXYDE DE SODIUM

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-BUTOXYETHANOL

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 0,81

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

HYDROXYDE DE SODIUM

- Diluer avec beaucoup d'eau.

- Les solutions à pH élevé doivent être neutralisées avant d'être déchargées.

- Neutraliser avec de l'acide.

- Conformément aux réglementations locales et nationales.

2-BUTOXYETHANOL

Jeter comme déchet dangereux. Récupérez ou recyclez si possible. Sinon incinération. Éliminer conformément aux réglementations locales.

ALCOOLS C9-11, ETHOXYLATES

Ils doivent être éliminés ou incinérés conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID, IMDG, IATA: 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

IMDG: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

IATA: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

4110022380 - PUISSANT NETTOYANT POUR CALE

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8



IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8



IATA: Classe: 8 Etiquette: 8

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO

IMDG: NO

IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 80	Quantités limitées: 5 L	Code de restriction en tunnels: (E)
	Spécial disposition: 274		
IMDG:	EMS: F-A, S-B	Quantités limitées: 5 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 60 L	Mode d'emballage: 856
	Passagers:	Quantité maximale: 5 L	Mode d'emballage: 852
	Spécial disposition:	A3, A803	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE
: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit
Point 3Substances contenues

Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage \geq à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, catégorie 1A
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1

4110022380 - PUISSANT NETTOYANT POUR CALE

Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)

- 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 17. Règlement (UE) 2019/1148
- 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
- 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
- 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
- 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition

- Handling Chemical Safety

- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)

- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition

- Site Internet IFA GESTIS

- Site Internet Agence ECHA

- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.